



AVIS DE COURSE

Championnat Régional Optimist et Open Skiff 10 mars 2024

Organisateur : COYC Hyères

Lieu : Rade Hyères, Base Nautique Municipale Hyères

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B,
- 1.2. les règlements fédéraux et notamment le règlement sportif PACA 2024.
- 1.3. Les règles de classes 2024

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte aux séries Optimist et Open Skiff

3.2. Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile Compétition valide et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

Les inscriptions se font strictement en ligne sur le site :
www.coych.org

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10 € par bateaux.

5. PROGRAMME

5.1. Confirmation d'inscription : les inscriptions se feront en ligne sur le site du COYCH en cliquant sur le lien suivant :

Sur place au rez-de-chaussée de l'Espace Nautique de 8h30 à 10h le dimanche 10 mars 2024

5.2. Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Dimanche 10 mars 2024	11h00	toutes

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichées en ligne sur le site du COYCH selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont définis en annexe dans les IC.

8. CLASSEMENT

8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

8.2. Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A,

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : 3 premiers de chaque catégorie

11. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12. ASSURANCE

Les concurrents devront avoir une licence FFVOILE compétition 2024 active .